

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

FRITEUSE / PERCOLATEUR / PLANCHA

Lors de la prise en charge se munir d'un chèque de caution à l'ordre de « l'Association des Parents d'Elèves Buzy/Buziet » pour l'obtention du matériel.

Dans une action de mutualisation des achats, les associations de Buzy, par le biais financier de BSL, ont acquis une friteuse, une plancha gaz et un percolateur afin de les prêter à toutes les associations de Buzy, organisatrices de manifestations, fêtes et évènements dans le village.

1) Manifestation et matériel souhaité :

Le matériel est à récupérer à l'espace Sagette, propre, vide de tout liquide accompagné d'un chèque de caution (non encaissé).

Nom de l'association :

Nom de la personne prenant en charge le matériel :

Nom de l'évènement :

Lieu :

	OUI	NON	CAUTION
<i>Percolateur</i>			150€
<i>Friteuse</i>			1600€
<i>Plancha</i>			1600€

Chèque de caution :

EUROS

Date de la prise en charge : / /

Date de la restitution prévue : / /

2) Retour de manifestation :

Le matériel doit être remis en place dans **son conditionnement d'origine, en état de fonctionnement, propre, vide de tout liquide** à l'Espace Sagette sous clé.

Toute anomalie de fonctionnement doit être signalée lors de son retour, toute réparation à la suite d'une dégradation constatée sera facturée au responsable de l'évènement. La non-restitution du matériel engendrera l'encaissement du chèque de caution. En cas de non-respect de ces conditions, un prêt ultérieur pourra être refusé à l'association.

Le transport, le gardiennage et la conservation du matériel jusqu'à leur restitution est à la charge du signataire. Il est de la responsabilité de tous de prendre soin de ces matériels afin de pouvoir en bénéficier le plus longtemps possible.

Etat du matériel à la restitution :

☐ **Propre**

☐ **Sale, vide**

☐ **Non vide en état de fonctionnement**

☐ **Dysfonctionnement**

Fait en deux exemplaires à Buzy, le / /

Le représentant de L'APE BUZY/BUZIET

L'emprunteur